

HONORAIRES DE TRANSACTION

Barème mis à jour le 14/04/2021

TRANSACTION D'IMMOBILIER D'HABITATION

Durée des mandats : 3 mois (sauf accords particuliers).

Résiliation : Préavis de deux semaines.

Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur.

Prix de vente	Honoraires (TTC)
0 à 15 000 €	Forfait de 1500 €
15 001 à 50 000 €	12 %
50 001 à 100 000 €	10 %
100 001 à 150 000 €	8 %
150 001 à 300 000 €	6 %
À partir de 300 001 €	5 %

ESTIMATIONS DE BIENS

Pour un appartement	180 € TTC
Pour une maison	300 € TTC
Pour un local divers	600 € TTC
Pour un local industriel	1200 € TTC

TRANSACTION D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Durée des mandats : 6 mois (sauf accords particuliers).

Résiliation : Préavis de deux semaines.

Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur.

Prix de vente	Honoraires (TTC)
0 à 50 000 €	15 %
De 50 001 € à 100 000 €	10 %
À partir de 100 001 €	8 %

TRANSACTION D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le mandataire aura droit à ses honoraires de rédaction du bail dont la charge incombera au locataire pour 15 % HT du loyer annuel hors taxes, et au mandant pour 15 % HT du loyer annuel hors taxe ou au forfait de gré à gré en fonction de la mission confiée ou du local à commercialiser.

L'acte de renouvellement ou l'avenant simple du bail commercial est facturé 800 euros HT (T.V.A. 20 %) au preneur et/ou 800 euros HT (T.V.A. 20 %) au bailleur. En cas d'une demande de renouvellement ou d'avenant dans un cadre particulier, les honoraires seront négociés sous forme de forfait avec l'une et l'autre des parties en fonction de la mission.



Vente • Location • Syndic

*La proximité d'une agence,
la force d'un groupe*

www.immo-chartreuse.fr
contact@immo-chartreuse.fr

04 76 87 00 60

4, place du Grésivaudan
38000 Grenoble



SARL au capital de 30 489,80 €
SIRET 334 224 995 00053
N°TVA intracommunautaire
FR62334224995
Code APE 6832A
Adhérent de la caisse de garantie GFC
58, rue Général Ferrié - 38100 Grenoble
N° carte professionnelle CPI
3801 2018 000 036 607
Délivrée par la CCI de Grenoble.